

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 948

présenté par

M. Launay, Mme Gautier, MM. Brottes, Ducout, Bonrepaux, Mme Gaillard, MM. Peiro, Gaubert, Dumas, Gouriou, Mme Darciaux, MM. Dosé, Habib, Bacquet, Dupré  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
à l'amendement n° 132 de la commission des affaires économiques  
-----

**à l'ARTICLE 4**

Dans l'alinéa 2 de cet amendement, après les mots :

« comités de bassin »,

insérer les mots :

« et des établissements publics territoriaux de bassin concernés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement a pour objet de mieux intégrer les enjeux de bassin versant dans les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements vis à vis des autorisations ou concessions de nouveaux ouvrages. C'est pourquoi les EPTB concernés sont ajoutés à la liste des acteurs consultés pour avis.